

Accompagnant éducatif petite enfance



Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité. Il participe avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant. Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité.

- Dans une finalité éducative le titulaire du C.A.P. Accompagnant éducatif petite enfance conduit :
- des activités d'animation et d'éveil qui contribuent à la socialisation de l'enfant, à son autonomie et à l'acquisition du langage ;
- des activités de soins du quotidien qui contribuent à répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et à assurer sa sécurité physique et affective ;
- des activités liées à la collaboration avec les parents et les autres professionnels prenant en compte une dimension éthique qui permet un positionnement professionnel adapté.

Outre ces activités communes aux trois contextes d'exercice professionnel, le titulaire peut conduire des activités spécifiques :

- en école maternelle : des activités d'aide pédagogique et des activités d'entretien des espaces de vie ,
- en établissement d'accueil pour jeunes enfants et en accueil collectif pour mineurs : la participation à la mise en œuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique ;
- à son domicile ou celui des parents, en maison d'assistants maternels : la relation de travail avec le parent employeur, l'entretien du logement et l'élaboration des repas.

Ces activités sont conduites avec une marge d'autonomie définie par ou avec l'employeur. L'exercice du métier prend en compte en permanence et de manière transverse :

- le développement et les besoins fondamentaux de l'enfant ;
- les besoins éducatifs spécifiques aux enfants en situation de vulnérabilité ou en situation de handicap ;
- le contexte professionnel : réglementation en vigueur, travail en équipe.... ;
- la prévention des risques pour l'enfant ;
- la santé et la sécurité au travail.

Le CAP Accompagnant éducatif petite enfance s'inscrit comme premier niveau d'un parcours de formation et/ou de qualification dans les secteurs sanitaire et social, médico-social. Ainsi, le CAP Accompagnant éducatif petite enfance permet l'accès à des formations délivrées par les ministères chargés de l'Education nationale, des affaires sociales, de la santé et de la famille, de l'agriculture, du travail, de l'emploi, de la jeunesse et des sports.

↳ Débouchés

Le titulaire du C.A.P Accompagnant éducatif petite enfance peut exercer son activité professionnelle :

- en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : multi-accueil, crèches collectives, haltes-garderies, jardins d'enfants ou autres structures d'accueil spécialisé des jeunes enfants ; en école maternelle ;
- en accueil collectif de mineurs (ACM) ; à son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale) ;
- en maison d'assistants maternels (MAM) ; au domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne) ;

Le titulaire du CAP Accompagnant éducatif petite enfance est dénommé différemment selon les contextes d'exercice professionnel. A titre d'exemples, ces professionnels sont identifiés actuellement sous les terminologies suivantes :

- Ecole maternelle ou accueil collectif de mineurs : Agent territorial spécialisé des écoles maternelles, Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant, Assistant éducatif petite enfance, Adjoint/agent d'animation
- Etablissements ou services d'accueil collectif des enfants de moins de six ans : Auxiliaire petite enfance, Agent social,
- Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant, Assistant éducatif petite enfance
- Domicile : Garde d'enfant à domicile, Assistant maternel, Employé à domicile, Employé familial auprès d'enfant

↳ Accès à la formation

Après une classe de 3ème

Programme

Grille horaire (a)	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	43h30	39h
Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)	43h30	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre(c)	87h	78h
Prévention Santé Environnement	43h30	26h
Français, Histoire-Géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques – Physique-Chimie	43h30	39h
Langue vivante	43h30	39h
Arts appliqués et culture artistique	29	26h
Education physique et sportive	72h30	65h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	101h30	91h
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	6 à 7	6 à 7

- (a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité
 (b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève
 (c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

Enseignements professionnels

Accompagner le développement de l'enfant : Recueillir les informations s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte, Adopter une posture professionnelle adaptée, Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné, Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant, Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages, Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant.

Exercer son activité en accueil collectif : Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement, Établir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant, Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant, Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle

Exercer son activité en accueil individuel : Organiser son action, Négocier le cadre de l'accueil, Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant, Elaborer des repas

Sciences médico-sociales : l'enfant et son développement, cadre juridique et institutionnel de l'enfant et de la famille, communication appliquée au secteur professionnel, organisation générale du corps humain et fonctions, les fonctions de relation, les fonctions de nutrition, maintien de l'intégrité de l'organisme, besoins nutritionnels de l'enfant et apports conseillés en nutriments, caractéristiques de l'appareil digestif du nourrisson et du jeune enfant, les sources nutritionnelles et les aliments, l'alimentation de l'enfant, les régimes alimentaires de l'enfant, éducation alimentaire de l'enfant, contaminations alimentaires.

Technologie : qualité de vie dans le logement et prévention des accidents domestiques, environnement de l'enfant en collectivités, technologies de service à l'usager.

Stages

La formation en milieu professionnel du CAP Accompagnant éducatif petite enfance a une durée de seize semaines sur l'ensemble de la formation pour un cycle de deux ans dont au minimum 8 semaines en année de terminale.

La formation en milieu professionnel se déroule dans les établissements et services d'accueil de la petite enfance : écoles maternelles, établissements d'accueil de jeunes enfants, pouponnières à caractère social, centres maternels, accueils collectifs pour mineurs (de 0 à 6 ans), tout établissement accueillant des jeunes enfants, le domicile privé de l'assistant maternel agréé (AMA) et les maisons d'assistants maternels, organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans.

Au cours de leur formation, les candidats de la voie scolaire accomplissent au moins trois périodes de formation en milieu professionnel. Ces périodes de formation sont complémentaires afin d'acquérir ou de mobiliser les compétences du référentiel du CAP Accompagnant éducatif petite enfance dans des situations professionnelles variées (diversité des âges, des structures, des activités conduites...). Au moins huit semaines de formation en milieu professionnel sont obligatoirement effectuées en dernière année de formation.

Une période d'une durée minimale de 4 semaines est réalisée en école maternelle ou EAJE ou ACM (moins de 6 ans). Une autre période d'une durée minimale de 4 semaines est réalisée en EAJE ou auprès d'un assistant maternel agréé ou auprès d'un organisme de services à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfants de moins de 3 ans. Les candidats doivent satisfaire aux conditions de vaccination et autres exigences du milieu professionnel, conformément à la réglementation en vigueur.

Examen

Unités professionnelles :

- Accompagner le développement du jeune enfant coeff. 7 dont coefficient 1 pour l'évaluation du chef d'œuvre

- Exercer son activité en accueil collectif (coeff. 4)
- Exercer son activité en accueil individuel (coeff. 4)

Unités d'enseignement général :

- Français, histoire-géographie – enseignement moral et civique coeff. 3
- Mathématiques– Sciences physiques et chimiques, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Prévention-santé-environnement coeff. 1
- Langue vivante (facultatif) points > 10

Statistiques

Académie de Montpellier

En 2019 : 243 candidats inscrits, 243 présents, 203 admis (soit 83,54 % de réussite).

Académie de Toulouse

En 2018 : 34 candidats présents, 31 candidats admis (soit 91,2% de réussite)

En 2018 : 49 candidats présents, 43 candidats admis (soit 87,8% de réussite). **Candidats en apprentissage uniquement.**

En 2019 : 34 candidats présents, 31 candidats admis (soit 91,2% de réussite).

En 2019 : 49 présents, 42 admis (soit 85,7% de réussite). **Candidats en apprentissage uniquement**

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- Bac pro Accompagnement, soins et services à la personne
- Bac pro Services aux personnes et aux territoires
- Bac pro Animation enfance personnes âgées
- Mention complémentaire Aide à domicile
- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture
- Diplôme d'Etat d'aide-soignant
- Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique
- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale

Pour connaître les poursuites d'études consultez les guides régionaux.

Ou se former en Occitanie

Académie de Montpellier

- 11 Carcassonne**
Lycée professionnel Jules Fil (*public*)
- 30 Alès**
Lycée professionnel JB Dumas (*public*)
- 30 Castillon du Gard**
MFR privée du Pont du Gard **A**
- 30 Gallargues le Montueux**
MFREO privée – CFA des MFR **A**
- 30 La Grand'Combe**
Lycée professionnel privé Pasteur (*privé sous contrat*)
- 30 Milhaud**
Lycée Geneviève de Gaulle-Anthonioz (*public*)
- 34 Bédarieux**
Lycée privé le Parterre (*privé sous contrat*)
- 34 Béziers**
Lycée professionnel Jean Moulin (*public*)
- 34 La Grande Motte**
Lycée La Merci-Littoral (*privé sous contrat*)
Lycée La Merci-Littoral **A**
- 34 Montpellier**
Lycée privé Turgot (*privé sous contrat*)
- 34 St Pons de Thomières**
Lycée des métiers Jacques Brel (*public*)
- 48 Mende**
Lycée professionnel Peytavin (*public*)
- 48 Saint Chély d'Apcher**
Lycée professionnel Théophile Roussel (*public*)
- 66 Perpignan**
Lycée professionnel P. Picasso (*public*)
Lycée privé Sainte Louise de Marillac (*privé sous contrat*)
- 66 Prades**
Lycée professionnel C. Renouvier (*public*)

Académie de Toulouse

- 31 Toulouse**
Lycée privé Myriam (*privé sous contrat*)
- 31 Saint-Gaudens**
CFA Agricole Piémont Pyrénées **A**
- 32 Cologne**
MFREO **A**
- 46 Terrou**
MFREO **A**
- 65 Tarbes**
Lycée professionnel Reffye (*Public*)
- 81 Gaillac**
MFREO Bel Aspect **A**
- 81 Peyregoux**
MFREO **A**

A Formation en apprentissage

En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Dossier « Le dico des métiers »
- Parcours : Métiers auprès des enfants

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Éducation Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

Alès

04 66 56 46 70 - ce.0300061d@ac-montpellier.fr

Bagnols sur Cèze

04 66 89 53 93 - ce.0300992r@ac-montpellier.fr

Béziers

04 67 62 45 04 - ce.0340097w@ac-montpellier.fr

Carcassonne

04 34 42 91 90 - ce.0110035d@ac-montpellier.fr

Castelnaudary

04 34 42 91 88 - ce.0110843g@ac-montpellier.fr

Céret

04 68 87 02 07 - ce.0660575s@ac-montpellier.fr

Lunel

04 67 83 56 83 - ce.0341426r@ac-montpellier.fr

Mende

04 30 43 51 95 - ce.0480020l@ac-montpellier.fr

Montpellier Celleneuve

04 67 75 74 50 - ce.0341619a@ac-montpellier.fr

Montpellier Centre

04 67 91 32 55 - ce.0340096v@ac-montpellier.fr

Montpellier Est

04 48 18 55 10 - ce.0341482b@ac-montpellier.fr

Narbonne

04 68 32 61 75 - ce.0110036e@ac-montpellier.fr

Nîmes Centre

04 49 05 80 80 - cio.nimescentre@ac-montpellier.fr

Nîmes Ouest

04 49 05 80 80 - cio.nimesouest@ac-montpellier.fr

Perpignan

04 11 64 23 66 - ce.0660667s@ac-montpellier.fr

Pézenas

04 48 18 55 75 - ce.0341033n@ac-montpellier.fr

Prades

04 68 05 32 00 - ce.0660463v@ac-montpellier.fr

Sète

04 67 18 34 18 - ce.0340098x@ac-montpellier.fr

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

CIO Albi

Tél. 05 67 76 57 74 - cio.albi@ac-toulouse.fr

CIO Auch

05 62 05 65 20 - cio.auch@ac-toulouse.fr

CIO Cahors

Tél. 05.65.30.19.05 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Castelsarrasin

05 36 25 74 99 - cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr

CIO Castres

Tél. 05 67 76 57 90 - cio.castres@ac-toulouse.fr

CIO Condom

05 67 76 51 82 - cio.condom@ac-toulouse.fr

CIO Decazeville

05 65 43 17 88 - cio.decazeville@ac-toulouse.fr

CIO Figeac

05 67 76 55 66 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Foix

05 67 76 52 94 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Lourdes

05 67 76 56 43 - cio.lourdes@ac-toulouse.fr

CIO Millau

05 65 60 98 20 - cio.millau@ac-toulouse.fr

CIO Montauban

05 63 66 12 66 - cio.montauban@ac-toulouse.fr

CIO Muret

05 67 52 40 72 - cio.muret@ac-toulouse.fr

CIO Pamiers

05 67 76 53 02 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Rodez

05 67 76 54 46 - cio.rodez@ac-toulouse.fr

CIO Saint-Gaudens

05 67 52 41 41 - cio.stgaudens@ac-toulouse.fr

CIO Tarbes

05 67 76 56 33 - cio.tarbes@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Centre

05.67.76.51.84 - cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Mirail

05.67.52.41.63 - cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Nord

05 67 52 41 80 - cio.tlsenord@ac-toulouse.fr

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CAP

CIO Toulouse Rangueil

05 67 52 41 55 - cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr